

CONCOURS JEUNES PLUMES FRANCOPHONES 2020-2021

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1^{er} – Objectif

Ce concours a pour objectifs :

De valoriser la francophonie, vecteur essentiel de la littérature d'expression française et de la culture.

De favoriser le développement des valeurs humanistes portées par la langue française et par le Lions club de France.

De valoriser l'apprentissage du français auprès des jeunes étrangers en leur proposant un projet séduisant capable de les enthousiasmer et de les convaincre de l'intérêt de la langue française dans leur formation et construction personnelle.

De retrouver et/ou renforcer les liens entre les anciens stagiaires.

Article 2 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les jeunes étrangers non résidents en France dont le français n'est ni leur langue maternelle, ni leur langue officielle.

Il est créé 3 catégories d'âge (au 31 décembre 2020) :

- **16 à 18 ans**
- **19 à 22 ans**
- **23 à 25 ans**

Les inscriptions sont individuelles.

Article 3 - Genre littéraire retenu : l'épistolaire : « je t'écris de... »

Les candidats devront rédiger une lettre à un ami.

Le texte devra être saisi en caractères Arial, en corps 12 avec un interligne de 1,5.

La lettre ne devra pas excéder une page (format 21 x 29,7 cm).

La lettre ne comportera aucune illustration, aucun dessin ou photo, le texte seul étant proposé à l'appréciation du jury.

Les textes seront envoyés par internet, sous fichier PDF.

Toutes les productions réalisées dans le cadre de ce concours seront libres de tout droit.

Le thème 2020/2021 est « l'Altruisme »

Article 4 - Inscription et remise des textes

Les lettres devront être adressées par courriel à la responsable du concours :

Marie-Paule Jeambrun : concoursjpf@amicif.fr

au plus tard pour le 28 février 2021,
accompagnées de la fiche d'inscription jointe et que vous trouverez sur le site
Seuls les dossiers correctement rédigés seront acceptés.

Article 5 - Sélection des lauréats

Les corrections des lettres seront faites par des professeurs de lettres, des écrivains ou des personnes reconnues pour leur compétence en matière littéraire et qui auront été choisis par les membres du Conseil d'Administration des CIF.

Il sera tenu compte de la qualité de la réflexion sur le thème imposé, de la qualité de l'expression, de l'imagination, de l'originalité et de la structure du texte.

Les « copier/coller » et les plagiats sont éliminatoires.

Après synthèse de ces corrections, un jury présidé par le Président des CIF établira la liste des lauréats.

Les décisions finales du jury sont sans appel.

Les trois lauréats de chaque catégorie recevront un diplôme de participation paraphé par le Président des CIF et les dotations de prix ci-dessous.

Article 6 - Dotation d'une valeur totale de 1000 € (pour chaque catégorie)

Premier prix : 500 €

Deuxième prix : 300 €

Troisième prix : 200 €

Article 7 – Résultats

La proclamation des résultats se fera tard le 20 mars 2021, lors de la journée internationale de la francophonie 2021.

Le Président des Centres Internationaux Francophones

Christian Gaillac

